



Scolia
Revue de linguistique

31 | 2017
Le proverbe

Marqueurs stylistiques : leur poids dans la définition et la genèse des proverbes

Damien Villers



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/scolia/381>

DOI : 10.4000/scolia.381

ISSN : 2677-4224

Éditeur

Presses universitaires de Strasbourg

Édition imprimée

Date de publication : 20 juin 2017

Pagination : 79-100

ISBN : 978-2-86820-964-1

ISSN : 1253-9708

Référence électronique

Damien Villers, « Marqueurs stylistiques : leur poids dans la définition et la genèse des proverbes », *Scolia* [En ligne], 31 | 2017, mis en ligne le 09 avril 2019, consulté le 19 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/scolia/381> ; DOI : 10.4000/scolia.381

Marqueurs stylistiques : leur poids dans la définition et la genèse des proverbes

Damien VILLERS

Université de Toulouse – Jean Jaurès

C.A.S (EA801)

damien.villers@univ-tlse2.fr

Introduction

Bien qu'il soit impossible d'obtenir une définition universelle du proverbe, en raison des spécialités, des attentes, des méthodes et des terminologies divergentes des spécialistes, il est possible de remarquer une *hiérarchie* des critères définitoires, c'est-à-dire des critères plus consensuels que d'autres. Si l'on analyse les définitions en langues anglaise et française des plus grands spécialistes du folklore et de la parémiologie, quatre grandes catégories apparaissent, formant ainsi une sorte d'échelle de consensus :

- les critères souvent étudiés et considérés comme obligatoires par un net consensus,
- les critères rarement étudiés mais considérés comme obligatoires par un consensus réduit,
- les critères qui divisent profondément les spécialistes,
- les critères considérés comme facultatifs par un net consensus.

Dans la première catégorie des critères qui correspondent à un consensus et qui sont souvent étudiés, il est possible de citer le caractère générique ou généralisant, le statut d'énoncé clos et le caractère préconstruit, critère souvent considéré comme le critère central mais désigné par divers adjectifs tels que « populaire », « commun »,

«traditional», «current», etc. Ce caractère préconstruit se traduit formellement par une stabilité ou relative «fixité», qui fait un peu moins consensus, surtout lorsqu'elle est désignée par le terme trompeur de «figement». D'autres notions qui découlent du caractère lexicalisé sont parfois mises en avant dans les définitions mais cette liste n'a pas pour but d'être exhaustive. Dans la seconde catégorie, il est possible de ranger les critères tels que l'absence d'un auteur connu du grand public et le renvoi plus ou moins direct à des activités humaines. Même si ces critères se retrouvent dans un nombre moins élevé de définitions, ils font toutefois l'unanimité chez ceux qui décident de les inclure dans leurs études. La catégorie des critères qui divisent est certainement la catégorie la plus fournie et la plus intéressante. Elle comprend des critères tels que la métaphore ou la figuration, la notion de sagesse, le caractère moral, la concision ou les traits rythmiques. Tout en bas de l'échelle de consensus, nous retrouvons des critères tels que le caractère prescriptif, l'humour ou la forme archaïque.

Le présent article n'a pas pour but d'évaluer ces critères ou de proposer une définition, cela a déjà été entrepris dans une thèse soutenue en 2010 (cf. Villers, 2014). Un seul de ces critères retiendra ici notre attention, il s'agit des *marqueurs stylistiques*, souvent nommés «traits rythmiques».

1. Délimitation des marqueurs stylistiques

Le terme *marqueurs stylistiques* sera ici utilisé comme un hyperonyme qui englobe tous les phénomènes formels et sonores qui donnent à un énoncé un style particulier, un caractère saillant ou distinctif. Il a donc vocation à inclure les phénomènes qui seront mentionnés dans la partie suivante. Ainsi, le terme choisi inclura les phénomènes suivants: l'équilibre de la structure métrique ou *isosyllabisme* (c'est-à-dire des découpages de type 4/4, 2/2/2, etc.), la répétition d'un élément lexical ou d'un son (rimes, allitérations, assonances), le parallélisme de structure (y compris la juxtaposition), les oppositions saillantes de paires lexicales mais aussi les particularités syntaxiques. Naturellement, un seul proverbe peut contenir plusieurs de ces éléments:

- 1) *La bave du crapaud n'atteint pas la blanche colombe.*
- 2) *Pas de bras, pas de chocolat.*

- 3) *Loin des yeux, loin du cœur.*
- 4) *La parole est d'argent mais le silence est d'or.*

Dans l'exemple (1), il est possible d'affirmer que *la bave du crapaud* est mis en opposition à *la blanche colombe*, ce qui fait écho aux répétitions du mot *la* et des sons /b/ et /k/. L'antéposition de l'adjectif *blanche* constitue également un élément stylistique saillant. L'exemple (2), qui est un proverbe relativement jeune, contient des répétitions lexicales ou sonores (rime et assonance en /a/) mais aussi une structure parallèle. L'exemple (3) apparaît comme très marqué, car en plus de sa structure parallèle et de son anaphore, il contient une opposition entre les *yeux* et le *cœur* mais aussi un équilibre métrique (isosyllabisme de type 3/3). En (2) comme en (3), le parallélisme est obtenu grâce à la juxtaposition de deux propositions, sans aucune marque de conjonction, ce qui correspond au phénomène de parataxe. Comme le rappelle Mac Coinnigh (2015:129), le parallélisme structurel des proverbes peut correspondre à plusieurs types de relations: un lien de cause à effet (*si X, alors Y*), une relation d'identification (*X, c'est en fait Y*) – seul le contexte peut préciser la valeur des exemples (2) et (3) – mais aussi l'opposition ou le contraste (*X, mais à l'inverse Y*). Cette dernière relation se retrouve dans l'exemple (4), qui, malgré l'absence de juxtaposition, contient bel et bien une structure parallèle, en plus d'une double opposition lexicale (*parole* et *silence, argent* et *or*) et d'une structure isosyllabique.

2. Tour d'horizon des diverses tendances

Comme précisé plus haut, les marqueurs stylistiques ont fait l'objet de nombreuses études mais les commentateurs sont divisés quant à leur place dans la définition du proverbe. Parmi ces derniers, il est possible de distinguer quatre grandes tendances :

- ceux qui les considèrent comme un élément obligatoire,
- ceux qui les combinent à d'autres traits pour en faire un ensemble obligatoire,
- ceux qui les considèrent comme un critère facultatif,
- ceux qui notent simplement qu'ils sont typiques.

Naturellement, les parémiologues utilisent tout un éventail de termes pour désigner ces marqueurs stylistiques. Dans le premier groupe, Seiler (1922:2), un pionnier en la matière, définit le proverbe par sa

forme « atypique » (« above standard form »). D'autres spécialistes se focalisent sur un aspect plus précis, celui de la *structure*. Ainsi, Milner (1969:54) affirme que le « trait distinctif d'une locution¹ proverbiale consiste en ce qu'elle possède une armature symétrique de fond et de forme [...] une locution proverbiale est un énoncé quadripartite ». Dundes (1975:963) affirme lui aussi que les proverbes se définissent par une structure particulière de type « topic-comment » (structures de type *thème-propos*). Le plus souvent, les parémiologues utilisent des termes génériques qui leur sont propres. C'est le cas de Russo (1983:121), qui définit le proverbe comme un énoncé contenant des « marqueurs formels d'élaboration artistique » (« formal devices of artistic shaping »); de Honeck (1997:18), qui inclut dans sa définition la présence de « marqueurs linguistiques » (« characteristic linguistic markers »); ou encore de Sevilla Muñoz (2000:101-103), qui considère les « éléments mnémotechniques » (rimes, rythme, répétitions) comme un critère définitoire, et affirme donc que les énoncés *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué* ou *Un malheur n'arrive jamais seul* ne sont pas des proverbes. La notion de *binarisme* (structurel ou sémantique) est elle aussi utilisée comme critère obligatoire, notamment par Mejri (2001:10) ou Gomez-Jordana Ferary (2012:83).

La dénomination la plus fréquente est celle de « traits rythmiques² ». Greimas (1970:312), qui est probablement un des pionniers de la thèse rythmique, soutient que la « structure rythmique binaire » des proverbes et des dictons (qui inclut rimes, oppositions et répétitions) « apparaît comme un trait formel distinctif ». Plusieurs linguistes ont par la suite affirmé (ou laissé entendre) le caractère obligatoire des traits « rythmiques »: Rodegem (1984:128), Mejri (1997:536), Conenna (2000:29) ou encore Visetti et Cadiot (2006:16-17). Dessons (1984) est probablement un des premiers à avoir consacré un article entier à cette thèse rythmique. Il y milite, comme l'indique le titre

1 Ce terme trompeur désigne bel et bien les proverbes, même s'il est plus souvent utilisé pour désigner les fragments proverbiaux (les proverbes réduits au rang de syntagme).

2 D'Andréa (2008) a consacré une thèse à la notion de rythme et ses diverses définitions, mais adopte une approche basée sur la notion de *forme distinctive* à la suite de Benveniste.

de son article, « pour une rythmique du proverbe ». C'est cet article qui a inspiré le défenseur le plus actif et le plus prolifique de la thèse rythmique, Jean-Claude Anscombre. Dans Anscombre (2000), il rejette l'idée de binarisme et va jusqu'à affirmer que le figement n'est qu'une illusion créée par la rythmique des proverbes. Il pose ainsi les bases de sa théorie actuelle :

Tant les rimes, les assonancements, les allitérations, que l'isosyllabisme ne sont pas là en tant que tels, mais en tant qu'indicateurs d'une structure rythmique. [Les proverbes] sont des occurrences de certaines configurations rythmiques [...] ces structures rythmiques sont en nombre restreint et représentent une sorte de « poésie » naturelle propre à la langue. (Anscombre, 2000 : 18-19)

L'auteur rapproche donc le proverbe de la langue poétique et opère des découpages métriques, qui seront commentés un peu plus loin, et qui occupent une place centrale dans sa typologie des parémies. Fanany (2010), qui est également en faveur de la thèse des schémas rythmiques, traite cette problématique de manière très originale et opte pour un découpage musical des proverbes : chaque syllabe devient ainsi une note qui est transposée sur une portée de cinq lignes afin de faire la démonstration de la rythmique particulière présente dans les proverbes.

La seconde catégorie regroupe les linguistes qui combinent les marqueurs stylistiques avec des éléments d'un autre type, afin de former un ensemble plus grand. Cet ensemble est souvent désigné par le terme générique *poésie*. Sackett (1964) et Rothstein (1968) font figure de pionniers en la matière et ont milité pour une approche poétique du proverbe, ce qui implique le caractère obligatoire d'éléments poétiques. Bien que ces éléments soient essentiellement composés des marqueurs rythmiques décrits plus haut, ils permettent aussi d'inclure certaines figures de style, y compris la métaphore. Cette position est partagée par Abrahams (1968:69), qui combine les marqueurs rythmiques à la métaphore afin de former les « traits poétiques » (« poetic devices ») obligatoires ; mais aussi par Holbek (1970:56), ou encore Silverman-Weinreich (1978: 10-15). Cette dernière affirme dans un premier temps que le parallélisme, la rime et les répétitions – qualifiés de marqueurs grammaticaux et phonétiques – sont « secondaires » mais fréquents, et précise que seuls les « marqueurs sémantiques » sont obligatoires.

Elle inclut dans ces derniers la métaphore, le paradoxe, mais aussi le parallélisme, pourtant qualifié de marqueur « grammatical » secondaire un peu plus tôt. Parmi les linguistes qui défendent la thèse poétique du proverbe, il est également possible de citer Arnaud (1991:22), qui définit le proverbe comme un énoncé « poétiquement chargé, à la syntaxe anormale » ; Hildebrandt (2005:8, 31), qui voit les mécanismes sonores « poétiques » (« poetic sound techniques ») comme un critère obligatoire ; ou encore Krikmann (1974:12), qui associe les proverbes à la langue poétique (« poetical language ») de par leur forme qui les démarque de la langue dite « ordinaire ».

À l'inverse, un grand nombre de parémiologues considèrent que les traits rythmiques ou poétiques sont un ingrédient facultatif. C'est le cas des géants de la parémiologie que sont Taylor, Whiting et Mieder, qui nient l'omniprésence de ces « poetic features » ou « markers » ; notamment dans Whiting (1932:302), Taylor (1962:135) et Mieder (1989:19). Mac Coinnigh a quant à lui rédigé un impressionnant chapitre sur la structure du proverbe, dans lequel il note que ces marqueurs (phonologiques, sémantiques ou syntaxiques) sont seulement « fréquents » (Mac Coinnigh, 2015:113). Arora a également étudié l'importance de tels marqueurs mais conclut qu'ils ne peuvent être retenus comme un critère obligatoire d'un point de vue « analytique » (Arora, 1984:412). Certains parémiologues ont consacré un article entier, un chapitre entier, voire un ouvrage entier à la définition du proverbe, et les marqueurs stylistiques (ou « rythmiques ») y sont clairement définis comme un critère facultatif ; c'est le cas respectivement pour Lau, Tokofsky et Winick (2004:6), Paczolay (1970:742), Norrick (1985:45, 48, 51, 73), Widbäck (2015:164) et Villers (2014:238-255).

La dernière grande catégorie est celle des parémiologues qui étudient les traits rythmiques dans les proverbes mais qui ne statuent pas sur leur caractère obligatoire ou facultatif, à l'instar de Guiraud (1984:76), qui note que le binarisme est « un des traits fondamentaux », ou de Hakamies (2014:68), qui conclut son étude stylistique en notant que certains traits rythmiques sont « typiques ». Certains spécialistes ont une position tout aussi ambiguë malgré une approche qui se veut moins descriptive. C'est le cas de Schapira (1999), qui a consacré un ouvrage entier à la classification et à la définition du proverbe et des « stéréotypes de langue ». Elle affirme dans un premier temps que

«le trait structurel et stylistique le plus saillant du proverbe est son organisation binaire» (Schapira, 1999: 64), et range le binarisme parmi les «traits définitoires» (Schapira, 1999: 66) mais l'exclut ensuite des critères obligatoires (Schapira, 1999: 88), puis soutient que «le proverbe rompt nécessairement, par son style spécifique, la continuité du discours» (Schapira, 1999: 95). Toutefois, dans un article publié l'année suivante, Schapira (2000: 87-88) affirme que les rimes et le binarisme correspondent seulement à la forme «prototypique» du proverbe et cite des exemples comme *On ne tire pas sur une ambulance*, qui n'ont rien de binaire ou de rythmique.

3. Méthodologie et valeur définitoire des marqueurs stylistiques

Dans la mesure où la notion de proverbialité divise et qu'elle ne peut pas être mesurée de manière scientifique et objective, les thèses rythmiques ou poétiques sont relativement arbitraires. À la lecture de ces dernières, une objection intuitive se forme et de nombreux énoncés sans marqueurs stylistiques – habituellement considérés comme proverbiaux – viennent à l'esprit: *L'amour rend aveugle*, *On ne tire pas sur une ambulance*, *Les cordonniers sont (toujours) les plus mal chaussés*, *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué*, *Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs*, *Il faut battre le fer tant qu'il est chaud*, etc. Si l'on se fie aux linguistes appartenant à la première catégorie de la section 2. (pro-rythme), alors ces énoncés doivent être rejetés³ de la classe proverbiale. Si l'on se fie aux linguistes appartenant à la seconde catégorie (pro-poésie), alors ces énoncés sont des proverbes grâce à la présence d'un autre type de marqueur, en l'occurrence leur caractère figuratif ou métaphorique. Toutefois, de nombreux exemples habituellement considérés comme proverbiaux et sans aucun marqueur poétique posent toujours problème: *L'argent ne fait pas le bonheur*, *Les absents ont toujours tort*, *La vérité sort de la bouche des enfants*, *Toutes les bonnes choses ont une fin*, *L'union fait la force*, *Les grands esprits se rencontrent*, *Les opposés s'attirent*, *Tout ce qui brille n'est pas d'or*, etc. L'absence de marqueur «poétique» est-elle une raison suffisante pour leur refuser le statut proverbial? Naturellement,

3 Sauf pour ceux qui prétextent un binarisme sémantique, qui sera abordé plus tard.

l'intuition du linguiste stylisticien le poussera à en faire plus volontiers un critère obligatoire, mais une telle démarche est critiquable.

Il est par conséquent souhaitable – voire nécessaire – de prendre en compte certains principes méthodologiques lorsqu'on aborde des questions comme la typologie ou la définition des parémies. Parmi ces divers principes, sept d'entre eux semblent particulièrement importants dans une optique définitoire.

3.1. Le principe de diversité

Le principe de diversité consiste à évaluer le potentiel définitoire d'un maximum de critères. En effet, certains aspects (par exemple la thématique humaine) sont absents de nombreuses définitions non pas par choix, mais car ils n'ont pas été pris en compte. Il est en outre important de ne pas se cantonner à une seule approche mais de faire le choix de la pluridisciplinarité, dans la mesure où le proverbe est à la croisée de plusieurs disciplines. À titre d'exemple, une approche purement linguistique ne permet pas de prendre en compte certains critères comme la paternité perçue d'une formule, ou se focaliserait trop sur la notion de fixité ou de « figement », au détriment de sa circulation au sein d'une communauté linguistique. De la même manière, une approche basée sur les traits stylistiques tend à ignorer les critères les plus importants. À titre d'exemple, Sevilla Muñoz (2000 : 101-103) rejette de la classe des proverbes *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué* et *Un malheur n'arrive jamais seul* et les relègue au rang de « phrases proverbiales⁴ » à cause de l'absence de marqueurs, mais accorde le statut de proverbe à des énoncés obsolètes tels qu'*Ane d'Arcadie, chargé d'or mange chardons et orties*. Cela revient en définitive à faire passer la dimension folklorique du proverbe au second plan.

3.2. Le principe de distinction

Le principe de distinction consiste à favoriser les critères qui permettent d'établir des distinctions nettes. À titre d'exemple, le critère de généricité permet d'écarter les phrases situationnelles ou routines

4 Si cette approche est contestable, le terme l'est encore plus de par son ambiguïté.

conversationnelles (*Un ange passe, joyeuses fêtes!*), c'est pourquoi il est si consensuel. Ce principe pousse donc à éviter les définitions qui ne sont que descriptives (cf. la quatrième tendance de la section 2.) ou qui contiennent des critères graduels et subjectifs (tels que « plus ou moins court » ou « la sagesse des nations »). Parmi les défenseurs de la thèse rythmique, Rodegem (1984:128) affirme que ce trait est un critère définitoire pour les proverbes, mais note que seulement 62% des proverbes français en contiennent (Rodegem, 1984:134), ce qui remet en question la pertinence de ce critère purement descriptif dans sa définition.

3.3. Le principe de systématisation

Le principe de systématisation, qui est la suite logique du second principe, consiste à adopter une approche systémique, ce qui implique de définir les genres proches du proverbe (*parémies*), et donc les différences – mais aussi les glissements possibles – entre les catégories. Trop souvent, les linguistes décident, pour des raisons diverses, de rejeter des énoncés de la classe des proverbes et de les reléguer au rang de *maxime*, *aphorisme* ou *adage* sans pour autant définir ces termes. Par conséquent, une définition efficace est une définition qui permet au genre [proverbe] d'être inséré dans une typologie plus large.

3.4. Le principe de transparence

Le principe de transparence consiste à adopter une terminologie et une définition claires et accessibles, ce qui implique de ne pas utiliser de termes obscurs, trompeurs, controversés (comme le *figement*) ou imagés. Cela implique également de ne pas définir le proverbe par le biais de termes qui désignent une catégorie différente, à l'instar des dictionnaires, qui ont tendance à définir le proverbe comme une « sentence » ou une « maxime ».

3.5. Le principe de portée du corpus

Le principe de portée du corpus consiste à ne pas généraliser une observation faite avec un corpus trop spécifique. Dans leurs études, Russo (1983), Guiraud (1984), ou encore Hildebrandt (2005), semblent

défendre la thèse rythmique ou poétique pour le genre proverbial dans son ensemble, alors que leurs études sont basées respectivement sur des proverbes de la Grèce antique, des proverbes latins ou des proverbes bibliques. En outre, les exemples cités dans de nombreuses études sont souvent désuets, voire archaïques. Certes, il existe des proverbes modernes qui contiennent de nombreux marqueurs (à l'image de *Pas de bras, pas de chocolat*) mais un corpus contenant trop peu d'exemples en circulation pourrait en partie fausser la donne.

3.6. Le principe d'inclusion

Le principe d'inclusion consiste à formuler une typologie qui inclut tous les types d'énoncés. En effet, certains parémiologues rejettent des énoncés de la classe proverbiale mais adoptent une typologie déséquilibrée dans laquelle les nombreux « recalés » n'ont pas de place véritable, à l'image d'Anscombe (2008:256-257), qui relègue les parémies métaphoriques sans marqueurs (comme *Chacun voit midi à sa porte*, habituellement classée comme proverbe) au rang de parémies « autres ».

3.7. Le principe de redondance

Le principe de redondance consiste à ne pas proposer un argument ou un critère qui ne fait que répéter ou reformuler un critère déjà existant ou plus évident.

C'est ce dernier principe qui retiendra à présent toute notre attention car il pose parfois problème dans l'argumentation des linguistes en faveur de la thèse poétique ou rythmique. Lorsque Milner (1969:54) définit le proverbe comme un énoncé « quadripartite », donc binaire, il base ses propos sur un découpage contestable, dont voici quelques exemples représentatifs (Milner, 1969:55-58) :

<i>Qui ne risque rien</i>	<i>n'a rien</i>
- -	+ -
<i>Qui sème le vent</i>	<i>récolte la tempête</i>
+ -	+ -
<i>Plaie d'argent</i>	<i>n'est pas mortelle</i>
- +	- -
<i>Les bons comptes (font)</i>	<i>les bons amis</i>
+ +	+ +

Ainsi, l'auteur découpe chaque proverbe en deux moitiés, contenant chacune une « tête » et une « queue », et y attribue un signe + ou – en fonction de l'aspect agréable, utile ou dangereux de l'élément. Toutefois, un tel découpage ne prouve en rien que les proverbes ont une structure particulière et peut être appliqué aux phrases non proverbiales, car il ne fait que diviser les deux premiers énoncés en propositions, séparer le thème et le propos (ou sujet et prédicat) pour le troisième, et en partie pour le quatrième, malgré le traitement contestable du verbe *faire*. En outre, l'attribution des signes est plutôt arbitraire, comme le reconnaît l'auteur, et les proverbes contenant deux ou trois termes seraient difficilement compatibles avec ce découpage quadripartite. Ce découpage est tout aussi critiqué par Dundes (1975:962) et Norrick (1985:54), qui ne voient en ce dernier qu'une classification et non une définition. Pourtant, la définition de Dundes (1975:963) comporte la même faille, dans la mesure où il définit les proverbes comme des structures de type « topic-comment », c'est-à-dire *thème-propos*. Cette dichotomie, qui est parfois nommée *thème-rhème*, est applicable aux phrases⁵ non proverbiales et n'est donc qu'une manière de reformuler le statut de phrase (ou d'énoncé) du proverbe. De la même manière, il est vrai que les proverbes peuvent être réduits à un nombre limité de schémas syntaxiques, comme le démontrent Peukes (1977) et Gomez-Jordana Ferary (2012), mais ces schémas valent également pour les énoncés génériques de manière générale. La même logique permet de remettre en cause la pertinence définitoire de l'argument du binarisme sémantique (« P est argument pour Q »), mais un tel débat sort du cadre des marqueurs stylistiques.

Parmi les défenseurs des thèses rythmiques et poétiques, l'argument le plus problématique est l'analyse des proverbes en termes de métrique et de versification. Dans Anscombe (2000:18-19), *Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra* devient un quatrain de forme (4, 4, 4, 4). *Partir, c'est mourir un peu* est vu comme un tercet de forme (2, 3, 2); *Tel maître, tel valet* comme un distique; et *Ciel pommelé et femme fardée sont tous deux de courte durée* comme un type de quatrain (4, 4, 3, 4). Les deux exemples suivants seraient quant à eux des tercets: *Le gourmand creuse sa tombe avec les dents* (3, 3, 4) et *A la*

5 À l'exception des phrases elliptiques ou averbales.

chandelier, l'hiver trépassé ou prend vigueur (4, 4, 4). L'auteur procède en outre à un découpage en syllabes accentuées (marquées +) :

À la chandelier, l'hiver trépassé ou prend vigueur: - - - + / - - - + / - - - +

Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée: + - + / - + - / + - +⁶

Brouillard en mars, gelée en mai: - + / - + / - + / - +

Cette approche métrique est discutable sur plusieurs points. Premièrement, l'auteur base son analyse des « proverbes » sur des énoncés souvent très surannés ou des énoncés qui seraient plus souvent qualifiés de dictons (dont la thématique est essentiellement météorologique). En outre, il est légitime de se demander si cette analyse métrique est pertinente dans le cas des proverbes. C'est ce que conteste Gouvard (2006 : 197) – spécialiste de la poésie – dans son article sur la métrique proverbiale :

D'un point de vue épistémologique, ainsi que l'a déjà fort bien souligné Cornulier 2003, on notera qu'il est curieux de chercher à analyser des expressions qui n'ont rien à voir avec la langue des vers à partir de notions comme le comptage syllabique ou le découpage en pieds. Ces dernières ne valent que pour les discours versifiés, et ce n'est pas parce que l'on plaque sur des expressions non métriques une analyse métrique que ces expressions ont de facto quelque chose à voir avec la langue des vers.

Taylor (1962 : 135-136) insiste lui aussi sur l'incongruité d'un tel découpage métrique, qui ne permet pas de cerner les « éléments essentiels », et rappelle que le rythme des proverbes est celui de la langue à laquelle ils appartiennent :

Metrical studies of proverbs have rarely escaped the temptation to employ the elaborate classical system of metrics, and have consequently failed to discover the essential traits [...] As we might expect, proverbs conform to the general rhythm of the language in which they have been taken down.

L'auteur regrette également le « zèle » avec lequel les études métriques veulent faire rentrer le proverbe dans le moule inadapté de la rhétorique classique : « In general, these studies, metrical and stylistic, have sought too zealously to force proverbs into the mould of Latin rhetoric, and to no avail » (Taylor, 1996 : 250). Plus récemment, des linguistes ont

6 L'auteur semble avoir omis deux syllabes dans ce découpage.

cherché à dépasser le cadre de la métrique et ont orienté leurs études rythmiques du proverbe vers le phénomène d'intonation, à l'instar de Gouvard (2006) ou Martin (2012). Cet angle très prometteur dépasse le cadre des marqueurs stylistiques et ne pourra donc être traité ici, mais la pertinence qu'il représente dans une optique définitoire dépend des mêmes problématiques.

L'analyse métrique est d'autant plus problématique que le langage quotidien contient de nombreuses structures parallèles, répétitions ou oppositions lexicales, et peut même donner lieu à des énoncés qui, par coïncidence, contiennent un équilibre métrique ou une rime. Anscombe (2000:19) reconnaît d'ailleurs qu'une telle poésie est naturelle et propre à la langue. Imaginons la scène suivante : un enfant quémande de la nourriture à sa mère et cette dernière lui répond « si t'as faim, y'a du pain », ou encore « c'est trop tôt pour manger, attends l'heure du dîner ». Si l'on applique à ces énoncés la même analyse stylistique que pour les proverbes, on y trouve dans les deux cas un parallélisme de structure, un isosyllabisme (3/3 et 3/3/3/3) et une rime. Doit-on pour autant rejeter ces énoncés familiers de la catégorie du langage familier et en faire un distique et un quatrain ? De la même manière, peut-on parler de langue poétique dans cet extrait du code pénal (R632-2) : « Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende... » ? Cette phrase possède un rythme bien particulier, grâce à ses deux coordinations, son allitération en /tr/ et sa rime interne en /i/. Toutefois, il serait étrange de prétendre que contrairement à l'alinéa précédent et l'alinéa suivant, elle n'appartient pas au langage pénal mais uniquement au langage poétique. Nous avons donc affaire à un nouveau problème méthodologique : la notion de ressemblance est-elle un critère définitoire valable, surtout lorsqu'elle peut être accidentelle ? Naturellement, une telle approche ne saurait être acceptée.

Faute d'être obligatoires, les marqueurs stylistiques seront toutefois reconnus comme un trait fréquent des proverbes. À titre indicatif, l'analyse stylistique d'un corpus anglais de proverbes⁷ révèle les statistiques suivantes :

7 Tirés du corpus de Villers (2014) qui rassemble 300 proverbes qui sont toujours en circulation.

Parallélisme /juxtaposition	20% / 15%
Équilibre métrique	19%
Paires lexicales mises en opposition	23%
Répétitions (lexicales – rimes – assonances et allitérations)	49% (23% –18% – 22%)
Syntaxe ou registre particulier	7%

Si l'on fusionne tous les critères, il apparaît que 71 % des proverbes du corpus contiennent au moins un marqueur stylistique, soit 29 % de proverbes sans forme distinctive. Un tel chiffre pourrait laisser penser que le proverbe – du moins en anglais – est un genre au style particulier, mais il faut garder à l'esprit que ces mêmes marqueurs stylistiques se retrouvent fréquemment dans le langage courant non proverbial. À titre purement comparatif, si l'on applique les mêmes critères d'analyse aux 50 premières répliques des dialogues du film *Star Wars: The Force Awakens*, la proportion d'énoncés contenant au moins un marqueur est de 42 %. Certes, ces données sont insuffisantes pour constituer un repère fiable, mais elles permettent de relativiser les résultats obtenus. En définitive, il apparaît que les marqueurs stylistiques, bien que facultatifs, se manifestent avec une fréquence plus élevée dans les proverbes que dans le langage courant. Cette tendance s'explique en réalité par la fonction de ces marqueurs, qui est la clé de l'énigme et explique en grande partie pourquoi de nombreux linguistes y voient un critère obligatoire.

4. La nature des marqueurs stylistiques

La fonction la plus souvent attribuée aux marqueurs stylistiques dans les proverbes est la fonction mnémotechnique. Elle est mise en avant notamment par Sevilla Muñoz (2000:102). Toutefois, leur importance est relative, car les marqueurs ne sont qu'une aide et non pas une condition à la mémorisation. En outre, la combinaison de certains marqueurs peut nuire à la mémorisation. C'est le cas de proverbes qui contiennent plusieurs parallélismes et oppositions, à l'image de *Oignez vilain, il vous poindra, poignez vilain, il vous oindra*; ou encore de *Fool me once, shame on you, fool me twice, shame on me* (littéralement: *Roule moi une fois, honte à toi, roule moi deux fois, honte à moi*). Ce dernier exemple a d'ailleurs posé problème à l'ancien président des États-Unis George W. Bush lors d'un discours public fait en 2002, durant lequel le proverbe a été estropié: «Fool

me once, shame on... shame on you; fool me... you can't get fooled again! ». De nombreux linguistes considèrent plus volontiers que les marqueurs stylistiques ont pour fonction de dissocier le proverbe du langage ordinaire, à l'image de Mac Coinnigh (2015:112), qui y voit le signal d'une *déviante* discursive: « warning signs that indicate that a particular sentence is deviating from the surrounding discourse ». Certains n'hésitent pas à utiliser des termes encore plus forts, comme Rodegem (1984:123), qui parle de fonction « incantatoire », ou encore Anscombe (2000:25-26):

Les formules rythmées et les formules non rythmées ne se distinguent pas en ce que les unes seraient plus facilement mémorisables que les autres, mais en ce qu'elles appartiennent à deux registres différents [...] Les structures rythmiques renvoient à la parole sacrée qui s'oppose à la parole profane.

Dans la mesure où les marqueurs stylistiques existent en langue courante, il semble un peu exagéré de parler de « parole sacrée », mais il reste indéniable que de tels marqueurs ont pour conséquence une mise en relief de la formule. Cette mise en relief doit-elle néanmoins être vue comme un but, une conséquence ou un moyen d'atteindre un objectif supérieur? Silverman-Weinreich (1978:6) propose une fonction plus concrète pour ces marqueurs. Elle note dans un premier temps qu'ils sont l'équivalent oral de guillemets et qu'ils distinguent la formule des phrases ordinaires (« set it apart from ordinary sentences ») mais ajoute qu'ils signalent que cette formule n'est pas le fait du locuteur, facilitant son identification pour les personnes qui l'entendent pour la première fois.

Bien évidemment, la mise à distance énonciative est une des fonctions possibles des marqueurs stylistiques, et peut d'ailleurs être renforcée par des marqueurs externes tels que *comme on dit* ou par un changement d'intonation, mais c'est avant tout la fonction d'identification qui doit retenir notre attention. Cette fonction est confirmée par divers tests d'identification proverbiale sur des sujets parlants. Anscombe (2000:14-15) décrit les résultats d'un test qu'il a effectué sur une vingtaine de locuteurs à qui il a présenté une liste de proverbes, afin d'en évaluer le degré de proverbialité. Ce test a révélé que les sujets ont presque systématiquement attribué les meilleures notes aux proverbes contenant des traits rythmiques, tandis que les énoncés qui n'en contenaient pas ont reçu des notes relativement

basses. Cette expérience démontre donc que les proverbes sont plus facilement reconnus lorsqu'ils contiennent des marqueurs stylistiques, ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où ces derniers sont un trait fréquent. Wolfgang Mieder a tenté l'expérience inverse et a demandé à 55 personnes (habitant le Vermont) de fournir une définition de la notion de proverbialité. Une étude fréquentielle des résultats révèle qu'un grand nombre d'entre elles incluent la présence d'éléments « mémorables » (Mieder, 2004:3). Il ne fait donc aucun doute que les marqueurs stylistiques sont associés⁸ à la notion de proverbialité dans la conscience collective, et qu'ils favorisent l'identification des proverbes. En définitive, baser la définition du proverbe sur de tels résultats revient à abandonner toute approche scientifique et à postuler que *si les gens pensent que c'est un proverbe, alors c'est un proverbe*.

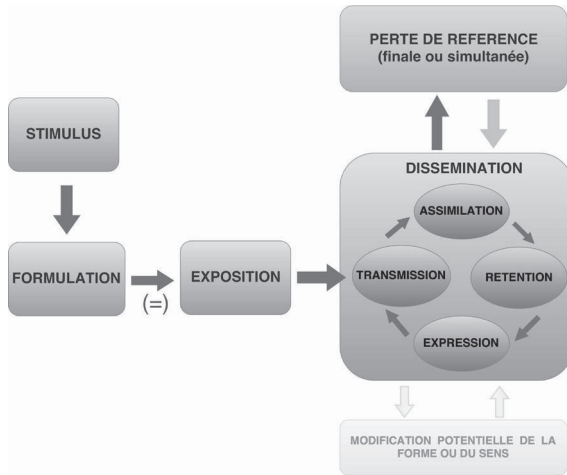
Une expérience légèrement différente a été menée par Arora (1984) en espagnol. Dans son article sur la perception de la proverbialité, elle décrit l'expérience pour laquelle elle a soumis une liste d'énoncés à une quarantaine de sujets parlants, qui avaient pour mission d'y reconnaître les énoncés proverbiaux. Or, à l'exception d'un seul exemple, la liste était composée uniquement d'énoncés inventés qui n'avaient donc rien de proverbial, si ce n'est leur apparence, volontairement riche en marqueurs stylistiques. Le résultat de cette expérience est édifiant, car même si le vrai proverbe a été reconnu par un grand nombre de sujets (87 %) et a obtenu le meilleur score, un grand nombre de « pseudo-proverbes » riches en marqueurs stylistiques ont été jugés proverbiaux par la majorité des personnes interrogées (Arora, 1984: 411). Cette expérience révèle deux faits importants: tout d'abord, l'apparence proverbiale peut être falsifiée car les marqueurs faussent l'identification; mais l'identification fait davantage intervenir la connaissance personnelle des sujets parlants. Par conséquent, ce fait doit être pris en compte et non être délaissé au profit des apparences, qui comme le rappelle le proverbe, sont trompeuses. C'est ce que confirme une troisième expérience, réalisée en Angleterre et présentée dans Villers (2014: 121-122), dans laquelle un panel de 63 sujets parlants (dont 40 locuteurs natifs) avait pour consigne d'évaluer le caractère proverbial de 10 énoncés. Or, dans la liste, tous les énoncés étaient des pseudo-proverbes qui venaient d'être

8 Ce qui explique pourquoi ils sont parfois nommés « marqueurs proverbiaux ».

inventés ou des traductions littérales de proverbes venant d'autres langues, mais qui contenaient presque tous des marqueurs stylistiques. Sans grande surprise, la majorité des énoncés rythmiques ont été jugés proverbiaux par la majorité de personnes interrogées, y compris les locuteurs natifs, mais dans une moindre mesure que les non-natifs ou que les locuteurs natifs adolescents.

Il est une fonction qui est plus rarement attribuée aux marqueurs stylistiques: l'augmentation des chances pour la formule d'être «inventoriée», comme l'affirme Norrick (1985:47). Bien que pertinente, cette position n'apporte qu'une partie de la réponse, et c'est Mieder (2004:7) qui décrit le mieux leur fonction première lorsqu'il soutient que les marqueurs stylistiques aident un énoncé à «acquérir et maintenir son statut proverbial» («help a statement to gain and maintain proverbial status»). En d'autres termes, les énoncés qui possèdent des propriétés fréquentes du proverbe (qui *ressemblent* à un proverbe) ont plus de chances de le devenir et de le rester. L'aptitude d'un énoncé à devenir ou à rester proverbe sera nommée *viabilité proverbiale*. Ce terme est inspiré de la notion de *meme fitness*, présente en mémétique. Cette science relativement jeune, qui peut être vue comme le pendant culturel de la génétique, étudie les mèmes, c'est-à-dire les idées et les éléments culturels qui se propagent par *réplication* ou *imitation*. Dans cette optique, les chansons, la religion, les modes, les traditions, les expressions ou les rumeurs peuvent être vus comme des types de mèmes, car ils se répliquent d'un esprit à un autre. Ces virus de l'esprit sont en compétition les uns avec les autres mais n'ont pas la même aptitude à se répliquer (*meme fitness*), et cela vaut aussi pour les proverbes, qui doivent dans un premier temps affronter le processus très sélectif de lexicalisation, et ensuite se maintenir dans l'usage. Les marqueurs stylistiques jouent donc le rôle de facilitateurs en augmentant la viabilité proverbiale des candidats au statut de proverbe. Le processus qui mène vers l'obtention d'un tel statut n'a fait l'objet que de peu d'études et n'a pas reçu l'attention qu'il mérite. En outre, les rares linguistes qui ont commenté ce phénomène – que Schapira (2000) nomme «proverbialisation» – n'ont jamais décrit avec succès sa véritable nature, celle d'un processus comprenant plusieurs phases successives, et ne font que décrire le résultat final (le fait d'être devenu proverbe) et l'acte de création qui en est la cause. Ce processus a fait l'objet d'un chapitre dans une thèse soutenue en 2010 (Villers,

2014) et a été nommé *proverbiogénèse*. Il peut être schématisé en cinq étapes obligatoires :



Ainsi, un stimulus ou une idée déclenche la production d'un énoncé concret qui doit alors être exposé à un nombre suffisant d'hôtes potentiels (de sujets parlants) par le biais d'un élément propagateur (livre, film, média, etc.). Vient alors la phase cyclique de dissémination, durant laquelle les individus « infectés » propagent la formule par le biais d'interactions, puis le créateur est oublié par la collectivité, si cela n'est pas déjà le cas. Naturellement, le processus comporte plusieurs variables, telles que sa durée, le type d'exposition, les propriétés⁹ de départ et d'arrivée ou encore l'étape facultative de la modification du sens¹⁰ ou de la forme (Villers, 2014, 2015, 2016). Durant le processus de proverbiogénèse, qui peut être vu comme un cas particulier de *phraséogénèse*, les marqueurs stylistiques agissent essentiellement

9 La métaphore n'est pas forcément présente au départ mais certains critères doivent l'être (comme le statut d'énoncé clos). Ce sont les propriétés acquises (ou non-acquises) lors du processus qui orienteront la formule vers une catégorie précise (proverbe, dicton, citation etc.).

10 Gomez-Jordana Ferary (2012 : 195-196) décrit cette modification du sens ou « genèse sémantique » dans le proverbe *Les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés*, qui était au départ une observation personnelle non-métaphorique mais qui est devenu un énoncé généralisant et métaphorique.

durant la phase de dissémination, qui peut être subdivisée en un cycle de 4 étapes, empruntées au cybernéticien et méméticien Heylighen (1999):

- Assimilation: le mème doit être 1) remarqué, 2) compris et 3) accepté
- Rétention: le mème est alors stocké dans la mémoire pour une durée variable
- Expression: le mème doit ensuite être exprimé ou extériorisé (par le discours ou à l'écrit)
- Transmission: le médium (voix, encre, signal) véhicule le mème vers l'hôte potentiel

Si l'on adapte cette approche aux proverbes et plus particulièrement à leurs marqueurs stylistiques, il est possible de postuler que ces derniers renforcent la viabilité proverbiale et augmentent les chances de répllication d'au moins quatre manières:

- ils aident à capter l'attention de l'allocutaire (phase d'assimilation – étape 1),
- ils signalent (ou font croire) que la formule n'est pas une invention et qu'elle renferme une opinion partagée par autrui (phase d'assimilation – étape 3 et phase d'expression),
- ils aident à la mémorisation de la formule (phase de rétention),
- ils apportent une plus-value esthétique en discours (phase d'expression).

Naturellement, de tels processus interviennent également avec les autres types de phrases sentencieuses, dans la mesure où les marqueurs stylistiques et la propagation par répllication leurs sont communs, mais cet aspect ne pourra être développé ici.

Conclusion

Dans la mesure où le proverbe se situe à la croisée de nombreuses disciplines (linguistique, folklore, sociologie, stylistique, etc.), il n'est pas surprenant que des spécialistes tentent de percer le mystère de sa définition par le biais d'approches diverses. La thèse qui rend obligatoires les marqueurs stylistiques – ou certains d'entre eux – en est l'illustration. Toutefois, il est arbitraire d'affirmer que l'habit fait le proverbe, et une telle position contrevient à de nombreux principes méthodologiques et définitoires. En définitive, il est préférable de

voir les marqueurs stylistiques comme un élément facultatif dont la fonction première est d'entretenir la viabilité proverbiale, c'est-à-dire d'augmenter les chances de répliation lors du processus sélectif de proverbiogenèse, mais aussi de maintenir le taux de répliation et ainsi limiter le risque d'obsolescence de la formule. Naturellement, les marqueurs stylistiques ne sont qu'un rouage dans la stratégie de viabilité proverbiale et se combinent avec d'autres éléments facilitateurs dont il serait intéressant de décrire la nature et surtout l'importance.

Bibliographie

- ABRAHAMS R.D. (1968), Introductory Remarks to a Rhetorical Theory of Folklore, *Journal of American Folklore* 81, 143-148.
- ANSCOMBRE J.-C. (2000), Parole proverbiale et structures métriques, *Langages* 139, 7-26.
- ANSCOMBRE J.-C. (2008), Les formes sentencieuses : peut-on traduire la sagesse populaire ?, *Métra* 53 : 2, 253-268.
- ARNAUD P. (1991), Réflexions sur le proverbe, *Cahiers de Lexicologie* 59 : 2, 6-27.
- ARORA S. (1984), The Perception of Proverbiality, *Proverbium: Yearbook of International Proverb Scholarship* 1, 1-38.
- CONENNA M. (2000), Structure syntaxique des proverbes français et italiens, *Langages* 139, 27-38.
- D'ANDREA G. (2008), *Le rythme dans les proverbes français*, Lecce, Adriatica Editrice Salentina.
- DESSONS G. (1984), Pour une rythmique du proverbe, *La licorne* 8, 22-33.
- DUNDES A. (1975), On the Structure of the Proverb, *Proverbium: Yearbook of International Proverb Scholarship* 25, 961-973.
- FANANY R. (2010), Aphorisms: Proverb Mapping Through the Notation of Rhythmic Patterns of Speech, *Proverbium: Yearbook of International Proverb Scholarship* 27, 43-74.
- GOMEZ-JORDANA FERARY S. (2012), *Le proverbe: vers une définition linguistique*, Paris, L'Harmattan.
- GOUVARD J.-M. (2006), Prolégomènes à une analyse métrique des proverbes, *Cahiers de Grammaire* 30, 193-203.
- GREIMAS A.-J. (1970), Les proverbes et les dictons, *Du sens* 1, 309-314.
- GUIRAUD C. (1984), Structure linguistique des proverbes latins, *Richesse du proverbe* 2, 73-82.

- HAKAMIES P. (2014), On the proverbiality of Finnish proverbs, in Baran A., Laineste L. & Voolaid P. (eds.), *Scala Naturae*, Tartu, ELM Scholarly Press, 57-70.
- HEYLIGHEN F. (1999), What makes a meme successful? Selection criteria for cultural evolution, *Proceedings of the 15th International Congress on Cybernetics*, 418-423.
- HILDEBRANDT T. (2005), *The Proverb: an interdisciplinary approach to a biblical genre*, Winham, Gordon College.
- HOLBEK B. (1970), Proverb style, *Proverbium: Yearbook of International Proverb Scholarship* 15, 54-56.
- HONECK R. (1997), *A proverb in mind: The Cognitive Science of Proverbial Wit and Wisdom*, Mahwah, Lawrence Erlbaum Associates.
- KRIKMANN A. (1974), *On Denotative Indefiniteness of Proverbs. Remarks on proverb semantics 1*, Tallinn, Academy of Sciences of the Estonian SSR.
- LAU K.J., TOKOFSKY P. & WINICK S.D. (2004), *What goes around comes around: The circulation of proverbs in contemporary life*, Logan, Utah State University Press.
- MAC COINNIGH M. (2015), Structural aspects of proverbs, in Hrisztova-Gotthardt H. & Aleksa Varga M. (eds.), *Introduction to Paremiology: A Comprehensive Guide to Proverb Studies*, Berlin, De Gruyter, 112-132.
- MARTIN P. (2012), Intonation, rythme et eurythmie de locutions et proverbes français, in Anscombe J.-C., Darbord B. & Oddo A. (éds), *La parole exemplaire, introduction à une étude linguistique des proverbes*, Paris, Armand Colin, 159-169.
- MEJRI S. (1997), *Le Figement lexical. Descriptions linguistiques et structuration sémantique*, Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba.
- MEJRI S. (2001), La structuration sémantique des énoncés proverbiaux, *L'information grammaticale* 88, 10-15.
- MIEDER W. (1989), *American proverbs: a study of texts and contexts*, New York, Peter Lang Publishing.
- MIEDER W. (2004), *Proverbs: A Handbook*, Westport, Greenwood Press.
- MILNER G. (1969), De l'armature des locutions proverbiales: essai de taxonomie sémantique, *L'Homme* 9, 49-70.
- NORRICK N. (1985), *How Proverbs Mean*, Berlin & New York, Mouton.
- PACZOLAY G. (1970), Some notes on the Theory of Proverbs, *Proverbium: Yearbook of International Proverb Scholarship* 20, 737-750.

- PEUKES G. (1977), *Untersuchungen zum Sprichwort im Deutschen: Semantik, Syntax, Typen*, Berlin, Erich Schmidt.
- RODEGEM F. (1984), La parole proverbiale, *Richesse du proverbe* 2, 121-135.
- ROTHSTEIN R.A. (1968), The Poetics of Proverbs, in Gribble C. (eds.), *Studies Presented to Professor Roman Jakobson by his Students*, Cambridge, Slavica Publications, 265-274.
- RUSSO J. (1983), The Poetics of the Ancient Greek Proverb, *Journal of Folklore Research* 20, 121-130.
- SACKETT S.J. (1964), Poetry and Folklore: Some Points of Affinity, *Journal of American Folklore* 77, 143-153.
- SCHAPIRA C. (1999), *Les stéréotypes en français*, Paris, Ophrys.
- SCHAPIRA C. (2000), Proverbe, proverbialisation et déproverbialisation, *Langages* 139, 81-97.
- SEILER F. (1922), *Deutsche Sprichwörterkunde*, Munich, Beck.
- SEVILLA MUNOZ J. (2000), Les proverbes et phrases proverbiales français et leurs équivalences en espagnol, *Langages* 139, 98-109.
- SILVERMAN-WEINREICH B. (1978), Towards a Structural Analysis of Yiddish Proverbs, *Yivo Annual of Jewish Social Science* 17, 1-20.
- TAYLOR A. (1962[1931]), *The proverb and an index to the proverb*, Hatboro, Folklore Associates.
- TAYLOR A. (1996 [1934]), Problems in the study of proverbs, *De Proverbio* 4, 230-260.
- VILLERS D. (2014), *Le Proverbe et les Genres Connexes*, Sarrebruck, Presses Académiques Francophones.
- VILLERS D. (2015), Proverbiogenèse et obsolescence: la naissance et la mort des proverbes, *Proverbium: Yearbook of International Proverb Scholarship* 32, 383-424.
- VILLERS D. (2016), Proverbiogenesis: the phases of proverbial birth, *9th Interdisciplinary Colloquium on Proverbs – Proceedings, Tavira: International Association of Paremiology*, 369-380.
- VISETTI Y.-M. & CADIOT P. (2006), *Motifs et proverbes: Essai de sémantique proverbiale*, Paris, Presses Universitaires de France.
- WHITING B.-J. (1932), The Nature of the Proverb, *Harvard University Studies and Notes in Philology and Literature* 14, 273-307.
- WIDBÄCK A. (2015), *Ordspråk i bruk*, Uppsala: Université d'Uppsala.